

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LE FINANCEMENT
OCTROYÉ PAR LA WALLONIE POUR LE
RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES
AMOUREUX À TUBIZE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le financement octroyé par la Wallonie pour le réaménagement du chemin des Amoureux à Tubize ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (Les Engagés). – Vu l'heure, et pour ne pas non plus retenir le ministre comme lundi dernier jusqu'à pas d'heure et comme je dois encore très modestement préparer le projet de décret de Willy Borsus pour demain soir – ce sera une autre épreuve –, puis-je me permettre de vous suggérer, avec l'accord du ministre, de m'en tenir aux deux questions qui ont déjà été reportées il y a quinze jours et qui m'obligent à les

développer aujourd'hui, tandis que toutes les autres, dans la mesure du possible, seraient reportées ?

Je dis cela parce qu'ayant vu leur teneur, je crois que l'on peut attendre quinze jours. Cela nous permettrait, même s'il y a encore d'autres collègues qui doivent intervenir, de terminer à une heure raisonnable, tant pour le ministre que pour préparer le décret de Willy Borsus qui nous attend demain.

Donc, je me limiterai – le reste étant reporté, Monsieur le Président – au chemin des Amoureux de Tubize et à la ligne 206.

(Réaction d'un intervenant)

Mais oui, d'autant plus que c'est fort attendu, croyez-moi. Les autres seront bien sûr reportées.

Monsieur le Ministre, le GRACQ de Tubize a profité de la Saint-Valentin pour organiser une action spéciale particulièrement intéressante, avec un petit coup de cœur à la clé. Il a envoyé un message – d'autres ont probablement dû le recevoir, ici – aux élus pour demander la réouverture et la réhabilitation du chemin des Amoureux. Depuis lors, je me suis un peu renseigné sur celui-ci.

Jusqu'il y a une vingtaine d'années, le chemin des Amoureux offrait à tous les habitants de Tubize la possibilité d'une balade tranquille et facile d'accès, qu'ils fussent adolescents fougueux, jeunes mariés, romantiques, familles souriantes, retraités épanouis, divorcés ou réconciliés, mais également célibataires assumés, cœurs brisés ou simples promeneurs rêveurs.

Ils pouvaient emprunter dans la nature ce sentier de 600 mètres qui partait du centre-ville pour rejoindre le chemin de halage en un clin d'œil. Sauf que ce sentier public n'est plus accessible. Auparavant, il permettait de relier la gare au canal en 11 minutes à pied pour une distance de 600 mètres environ.

Avec le projet PIMACI de boulevard urbain, la distance sera considérablement rallongée : trois kilomètres, soit 38 minutes à pied. « Il est possible, primordial et urgent de réhabiliter ce sentier » signait le GRACQ en marge de la Saint-Valentin. Les autorités locales ont toutefois déjà obtenu un subside de la Région wallonne pour ce nouveau tracé qu'elles jugent plus agréable, même s'il est effectivement plus long.

C'est l'occasion, Monsieur le Ministre, de nous interroger, à l'instar du GRACQ, sur les raisons qui vous ont amené à financer un parcours nettement plus long que l'itinéraire historique au nom si bucolique. Pourquoi aménager un parcours de trois kilomètres sur 38 minutes alors qu'il fallait, plus sagement, me semble-t-il, réhabiliter l'ancien sentier ?

À quel montant se chiffre le subside PIMACI pour le nouveau parcours par rapport aux moyens nécessaires

afin de réaménager le sentier historique qui, manifestement, recueille davantage l'adhésion que l'alternative retenue ?

Êtes-vous sensible au sentier des Amoureux ? Allez-vous lui donner une deuxième chance en lui permettant d'être réhabilité, comme l'espère un grand nombre de citoyens tubiziens et le GRACQ en l'occurrence ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, ce chemin des Amoureux semble en tout cas vous rappeler des souvenirs de jeunesse, et j'espère rassurer l'homme sage que vous êtes devenu.

(Réaction de M. Antoine)

C'est vrai. En tout cas, effectivement jeune, mais pas sur le chemin des Amoureux.

Il s'agit ici d'un projet proposé par la commune elle-même dans le cadre du PIWACY et nous n'avons jamais eu à devoir nous prononcer entre tel ou tel parcours. C'est bien simple, le dossier retenu par la commune consomme l'intégralité du subside octroyé à Tubize, soit 750 000 euros, pour un montant total de marché de plus de 1 million d'euros. Dans son analyse, la Région a indiqué que la proposition a une portée cyclable au quotidien, car elle relie une partie de la commune fort urbanisée au centre et, car la sécurisation de la liaison entre le passage à niveau et la gare est pertinente.

Cependant, il est vrai que la réhabilitation du chemin des Amoureux améliorerait également les cheminements cyclopiétons et la perméabilité du quartier. Cependant, le projet actuel n'empêche pas l'autre, ils sont même complémentaires. La Ville de Tubize a d'ailleurs bien envisagé cette réhabilitation, mais le projet n'était pas prêt, car il reste de nombreuses questions juridiques et techniques. Par ailleurs, le chemin des Amoureux seul ne suffira pas puisque ce chemin amènerait les usagers sur le port de Clabecq, qui n'est pas non plus complètement sécurisé pour les usagers faibles.

Des études sont en cours pour faire avancer les choses. J'espère que c'est de nature à vous rassurer, ainsi que le GRACQ. La commune, tout comme moi d'ailleurs, espère que les prochains gouvernements continueront à développer les projets PIMACI pour pouvoir intégrer ce chemin si joliment nommé quand ce sera finalisé techniquement et juridiquement. J'ai cru comprendre que cela suivait le sentiment de l'ensemble des bancs, donc j'espère effectivement que ce sera possible. L'amélioration de la pratique du vélo et de la marche sur le territoire communal ne doit pas se limiter à une seule réalisation, mais à la combinaison et l'interconnexion de divers aménagements.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.